



Les Verts | Alliance Libre Européenne
au Parlement européen

Bruxelles, le 18 avril 2005

305918 02.05.2006

Monsieur Josep BORRELLE FONTELLES
Président du Parlement Européen


Objet : Rapport poste 3701 année 2005

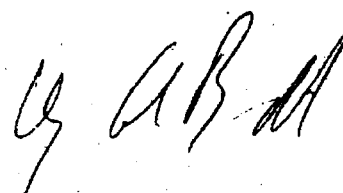
Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-joint le rapport de la firme BDO Luxembourg, mandatée en qualité d'audit externe par le groupe des VERTS/ALE pour le contrôle du poste 3701 année 2005.

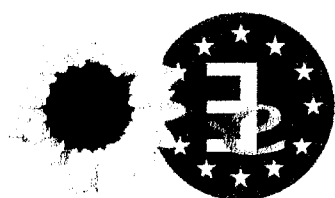
Ce rapport est accompagnée par le bilan financier, le compte de résultat, une série de notes, le détail de l'exécution des crédits du chapitre 7 et le tableau d'amortissement.

Nous vous souhaitons bonne réception de ces documents et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre plus haute considération.


Monica FRASSONI


Daniel COHN-BENDIT

Co-Présidents du groupe des VERTS/ALE



Les Verts | Alliance Libre Européenne
au Parlement européen

SOMMAIRE

- I. RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE***
- II. BILAN FINANCIER AU 31.12. 2005
+ TABLEAU COMPARATIF 2. SEM. 2004***
- III. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2005
+ TABLEAU COMPARATIF 2. SEM. 2004***
- IV. RAPPORT ANNUEL DU GROUPE ANNEE 2005***
- V. DETAIL DE L'EXECUTION DES CREDITS DECENTRALISES
CHAPITRE 7 ARTICLE 2 ANNEE 2005***
- VI. AMORTISSEMENTS MENSUELS 2005***

Rapport de l'Auditeur externe

**LES VERTS /
ALLIANCE LIBRE EUROPEENNE**

au Parlement Européen

pour l'exercice se terminant
au 31 décembre 2005



BDO Compagnie Fiduciaire
Experts-comptables
Réviseurs d'entreprises
Conseils fiscaux

"Centre Etoile"
5, bd de la Foire
Boîte postale 351
L-2013 Luxembourg
Tél. ++352/45 123-1
Fax ++352/45 123-201
E-mail:
bdo.compagnie.fiduciaire@bdo-cf.lu

Au Groupe Politique
Les Verts / Alliance Libre Européenne
au Parlement Européen
Bureau Luxembourg
Plateau du Kirchberg
Boîte Postale 1601
L – 2929 Luxembourg

Rapport de l'Auditeur externe

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat obtenu, nous avons contrôlé l'état des comptes composés du bilan financier et du compte de résultat ci-joints du groupe Les Verts / Alliance Libre Européenne pour la période se terminant au 31 décembre 2005 et couvrant la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005. L'état des comptes relève de la responsabilité du Groupe. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur cet état des comptes.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que l'état des comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans l'état des comptes. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Groupe pour l'arrêté de l'état des comptes, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

La comptabilité est tenue en Euros par année civile, suivant la méthode dite « en partie double ». Le principe comptable adopté par le groupe a été de présenter un bilan financier et un compte de résultat. Sur cette base, les recettes et les dépenses sont comptabilisées lorsqu'elles sont encaissées ou décaissées et non lorsque les créances ou les dettes correspondantes sont nées, conformément au paragraphe 2.5 du chapitre II de la réglementation financière régissant l'utilisation des crédits du poste budgétaire 3701.

Seulement les dépenses exposées au plus tard le 31 décembre 2005 et concernant des activités, qui se sont déroulées au cours de la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005, et pour lesquelles les paiements sont effectués au plus tard le 31 janvier 2006 sont comptabilisées en dépenses et en autres dettes pour la période se terminant au 31 décembre 2005.

/...

Nos travaux d'auditeur externe ont été axés sur les contrôles suivants :

- a) vérification si la dépense a été imputée au poste budgétaire adéquat du groupe
- b) vérification si les crédits sont disponibles
- c) vérification si la dépense est conforme avec les dispositions applicables, en particulier le budget du groupe, la réglementation régissant l'utilisation des crédits du poste budgétaire 3701 et le règlement financier interne adopté par le bureau du groupe des Verts / ALE le 12 juin 2001 et modifié le 28 septembre 2005
- d) vérification si les principes d'une gestion financière saine ont été respectés
- e) vérification si l'ordre de paiement est accompagné des documents originaux (ou de copies certifiées conformes)

Sur base de ce qui précède nous n'avons pas constaté d'irrégularité. Les crédits, qui n'ont pas été utilisés au cours de la période durant laquelle ils ont été affectés et ne dépassant pas 50% des crédits annuels reçus du budget du Parlement européen ont été reportés à la période suivante.

A notre avis, l'état des comptes ci-joints donne, en conformité avec les prescriptions réglementaires spécifiées ci-dessus, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe pour la période se terminant au 31 décembre 2005, ainsi que des recettes encaissées et les dépenses décaissées par le groupe au cours de la période se terminant à cette date.

Luxembourg, le 18 avril 2006

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.
représentée par



Marc LAMESCH
Réviseur d'Entreprises



BILAN du Groupe Verts / Ale
Fin de l'exercice 2005

	<u>2005</u>	<u>2. SEM 2004</u>
	<i>notes</i>	
ACTIF		
ACTIF IMMOBILISÉ		
Chapitre 1 Immobilisations corporelles et incorporelles	3	
.1 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
.2 Immobilisations corporelles	18.232,02	12.854,43
Sous Total Chapitre 1	<u>18.232,02</u>	<u>12.854,43</u>
ACTIF CIRCULANT		
Chapitre 2 Créanciers, stocks et autre actif circulant	5	
.1 Fournisseurs	0,00	0,00
.2 Personnel	0,00	0,00
.3 TVA	0,00	0,00
.4 Stocks	0,00	0,00
.5 Compte de régularisation	12.968,94	2.858,12
Sous Total Chapitre 2	<u>12.968,94</u>	<u>2.858,12</u>
Chapitre 3 Comptes financiers	4	
.1 Valeurs mobilières	0,00	0,00
.2 Disponibilités	1.357.066,78	986.873,60
Sous Total Chapitre 3	<u>1.357.066,78</u>	<u>986.873,60</u>
Chapitre 4 Charges différées et produits constatés d'avance		
.1 Charges différées	0,00	0,00
.2 Produits constatés d'avance	0,00	0,00
Sous Total Chapitre 4	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
TOTAL ACTIF	<u>1.388.267,74</u>	<u>1.002.586,15</u>

PASSIF	notes	2005	2. SEM 2004
Chapitre 1 Réserves			
.1 Report à nouveau vers l'exercice financier suivant	1	1.039.996,06	628.063,40
Sous Total Chapitre 1		1.039.996,06	628.063,40
Chapitre 2 Dettes financières			
.1 Dettes financières d'une durée résiduelle > 1 an		0,00	0,00
.2 Dettes financières d'une durée résiduelle </= 1 an		0,00	0,00
Sous Total Chapitre 2		0,00	0,00
Chapitre 3 Autres dettes	6		
.1 Autres dettes		0,00	0,00
.2 Charges liquidées au cours de l'exercice 2005 mais payées au cours de l'exercice 2006		348.271,68	374.522,75
Sous Total Chapitre 3		348.271,68	374.522,75
Chapitre 4 Recettes différées/charges constatées d'avance			
.1 Recettes différées		0,00	0,00
.2 Charges constatées d'avance		0,00	0,00
Sous Total Chapitre 4		0,00	0,00
TOTAL PASSIF		1.388.267,74	1.002.586,15



COMPTE DE RESULTAT

Pour l'exercice financier: 2005

	<u>2005</u>	<u>2. SEM. 2004</u>
<u>Recettes</u>		
<i>Chapitre 1 Subvention et autre recettes du PE</i>		
.1 Dotation du PE	2.711.654,00	1.324.410,00
.2 Autres ressources du PE	0,00	0,00
Sous Total Chapitre 1	<u>2.711.654,00</u>	<u>1.324.410,00</u>
<i>Chapitre 2 Ressources Propres</i>		
.1 Intérêts et produits assimilés	39.767,20	6.735,81
.2 Différences positives de change	2 0,00	0,00
.3 Recettes diverses	47.319,06	0,00
.4 Remboursement TVA	61.391,04	0,00
.5 Report de l'exercice financier précédent	628.063,40	396.529,52
Sous Total Chapitre 2	<u>776.540,70</u>	<u>403.265,33</u>
Total des Recettes	<u>3.488.194,70</u>	<u>1.727.675,33</u>
Grand Total	<u>3.488.194,70</u>	<u>1.727.675,33</u>

Dépenses**2005****2. SEM. 2004****Chapitre 1 Personnel**

.1	Missions du secrétariat	476.337,20	177.085,02
.2	Recrutement	2.013,68	5.070,95
.3	Stages	14.821,71	2.379,92
.4	Salaires et frais annexes, honoraires	94.215,88	176.049,93
.5	Formation du personnel	1.280,00	1.074,13
.6	Frais de représentation du personnel	0,00	0,00

Sous Total Chapitre 1**588.668,47** **361.659,95****Chapitre 2 Matériel, frais administratifs courants et frais de fonctionnement**

.1	Matériel, dépenses de fonctionnement, ingénierie et maintenance informatiques	3	10.844,74	4.548,68
.2	Matériel, frais d'installation et d'entretien afférents aux télécommunications, machines de bureau, mobilier et installations techniques	3	4.316,50	2.815,79
.3	Papeterie et fournitures de bureau		2.521,88	279,57
.4	Affranchissement et télécommunications		35.504,83	14.835,20
.5	Frais d'impression et de photocopie		62.930,80	23.847,34
.6	Frais de location de bureaux		116.118,75	46.326,58

Sous Total Chapitre 2**Chapitre 3 Documentation, études et recherche**

.1	Journaux, magazines, agences de presse et livres		18.048,12	10.970,70
.2	Études et recherche		48.474,60	5.799,00
.3	Bases de données		0,00	0,00
.4	Traductions		16.995,45	5.126,44

Sous Total Chapitre 3**83.518,17** **21.896,14****Chapitre 4 Frais juridiques, de comptabilité, charges financières et autres**

.1	Frais juridiques		10.677,40	0,00
.2	Frais de comptabilité/audits		16.539,63	12.991,85
.3	Charges financières et différence négative de change	2	5.909,26	4.367,76
.4	Autres dépenses de fonctionnement		448,11	6,80

Sous Total Chapitre 4**33.574,40** **17.366,41****Chapitre 5 Frais de réunions et de représentation**

.1	Réunions officielles du Groupe		183.112,65	130.342,88
.2	Autres réunions et conférences		178.692,34	23.825,78
.3	Frais de représentation		6.956,71	3.346,39
.4	Invités		35.846,59	38.199,03

Sous Total Chapitre 5**404.608,29** **195.714,08****Chapitre 6 Publications et publicité**

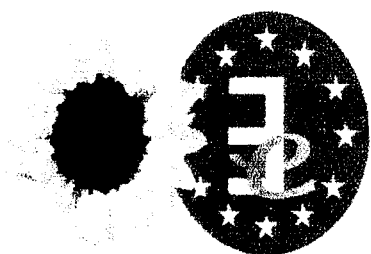
.1	Affiches, brochures, publications		24.355,64	13.210,64
.2	Insertions publicitaires et publicité audiovisuelle		24.009,90	0,00
.3	Matériel publicitaire, gadgets, publicité par équipement de télécommunications		25.383,65	3.234,80
.4	Sites internet et cyberpublicité		62.459,82	13.819,20
.5	Visites aux institutions, stands d'information		5.974,23	0,00

Sous Total Chapitre 6**142.183,24** **30.264,64****Chapitre 7 Députés**

.1	Frais de mission		14.771,57	3.880,26
.2	Activités politiques et d'information des députés, frais administratifs et activités politiques et d'information des délégations nationales (détail annexé)		1.064.755,75	422.503,87

Sous Total Chapitre 7**1.079.527,32** **426.384,13**

	<u>2005</u>	<u>2, SEM. 2004</u>
<i>Chapitre 8 Subventions et cotisations</i>		
.1 Subventions	0,00	0,00
.2 Cotisations	0,00	0,00
Sous Total Chapitre 8	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Total des Dépenses	<u>2.448.198,64</u>	<u>1.099.611,93</u>
Crédits à restituer au PE	0,00	0,00
Report vers l'exercice suivant	1.039.996,06	628.063,40
Grand Total	<u>3.488.194,70</u>	<u>1.727.675,33</u>



Les Verts | Alliance Libre Européenne
au Parlement européen

RAPPORT ANNUEL DU GROUPE DES VERTS/ALE

AU PARLEMENT EUROPEEN

LIGNE BUDGETAIRE 3701

EXERCICE 2005

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS - EXERCICE FINANCIER 2005

Les comptes ci-après ont été préparés conformément:

- à la réglementation relative à la ligne budgétaire 3701 approuvée par le Bureau du Parlement européen le 1^{er} février 2001 et révisée par le Bureau en date du 1^{er} juillet 2003 (PE 335.475/BUR);
- au règlement financier interne du Groupe adopté le 28 septembre 2005
- aux principes comptables et au plan comptable harmonisé adoptés par le bureau le 15 septembre 2005

Principes comptables

1. Les mouvements des comptes et les soldes sont inscrits dans les grands livres comptables.
2. Toutes les écritures comptables, dont les régularisations, sont basées sur les justificatifs datés et numérotés auxquels elles se rapportent.
3. Le système comptable doit être de nature à laisser une trace de toutes les écritures comptables.

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus, à savoir:

- la continuité des activités;
- la prudence;
- la permanence des méthodes comptables;
- la comparabilité de l'information;
- l'importance relative;
- la non compensation;
- la prééminence du fond sur la forme.

Selon l'article 2.5.3 de la réglementation relative à l'exécution des crédits de la ligne budgétaire 3701, les comptes sont tenus selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée. Toutes les dépenses relatives aux activités de l'exercice financier en cours ou d'exercices précédents sont enregistrées dans les comptes de l'exercice en cours, après autorisation de l'ordonnateur responsable et de la trésorière et après réalisation du paiement par le comptable, si le paiement est réalisé au plus tard au cours du mois suivant la fin de l'exercice financier.

Toutes les dépenses d'un exercice financier payées au cours du mois suivant la fin de l'exercice financier sont inscrites dans les comptes de charges de l'exercice financier en cours et font l'objet d'une écriture de contrepartie dans la balance. (chapitre III.2)

Toutes les dépenses dont le paiement est réalisé après la fin du mois suivant la clôture de l'exercice ou qui concernent des risques et des charges futures sont inscrites dans les comptes de l'exercice financier suivant.

Il ne sera pas fait de provisions pour les dépenses de l'exercice financier en cours qui n'auront pas été payées à la fin du mois suivant la clôture de cet exercice, ni de provisions pour risques et charges futures.

Toutes les recettes sont inscrites dans les comptes de produits dès leur établissement par l'ordonnateur et leur réalisation.

Toutes les recettes établies et non perçues au cours de l'exercice financier sont inscrites dans un compte de bilan du chapitre IV (charges différées et produits constatés d'avance).

La TVA n'a pas été comptabilisée à part, mais directement portée sur les comptes à charge, selon la réglementation interne du groupe, Article 10 paragraphe 10.7.(adoptée par le groupe au 12 juin 2001) en vigueur jusqu'au 27 septembre 2005. Cette décision n'a aucune répercussion sur la note 1 du report à nouveau.

A partir de l'année 2006 la TVA sera comptabilisée au chapitre 2 de l'actif du bilan.

Explication

Etant donné que l'année financière 2004 a été une année pendant laquelle des élections européennes ont été organisés et en vue de l'article 2.1.1. du règlement financier 3701, la période de comparaison des chiffres de l'année 2005 dans le bilan et le compte de résultat est la période budgétaire semestrielle 2004/2 (la période du 1 juillet au 31 décembre 2004).

note 1: Report à nouveau:

1: Crédits reçus par notre groupe pour l'exercice financier 2005:	2.711.654,00 €
2: Plafond du report sur l'exercice 2006 (50 % de 1):	1.355.827,00 €
3: Différence recettes totales/dépenses totales à la fin de l'exercice financier 2005:	1.039.996,06 €
4: Crédits à rendre au PE:	0,00€
5: Report sur l'exercice financier 2006:	1.039.996,06 €

note 2: Politique de change

Les recettes et les dépenses exprimées dans d'autres monnaies sont converties en euros selon le taux de change applicable le jour du paiement. Les comptes de bilan de clôture sont exprimés en Euros.

note 3: Amortissements de l'actif immobilisé

Les actifs d'une valeur unitaire de 420 euros ou plus et destinés à servir d'une façon durable aux activités du Groupe sont inscrits à l'inventaire et au bilan du Groupe. Les éléments de l'actif immobilisé doivent être évalués au prix d'acquisition et amortis sur une base mensuelle suivant la méthode de l'amortissement linéaire et selon les taux annuels suivants:

logiciels informatiques	25,0	%
matériel informatique:	25,0	%
équipement de télécommunications et audiovisuel:	25,0	%
matériel technique:	12,5	%
autres installations et machines:	12,5	%
meublier de bureau	10,0	%

Un tableau récapitulatif des actifs inscrits au bilan est joint en annexe.

Jusqu'à l'exercice financier précédent, le groupe comptabilisait et amortissait les immobilisations en conformité avec le règlement 2909/2000 de la Commission daté du 29 décembre 2000. En substance, ce règlement imposait un amortissement sur une base annuelle des actifs immobilisés.*

En 2005, la Commission a adopté le règlement 643/2005 daté du 27 avril 2005 en remplacement du règlement précité. En substance, le règlement 643 impose un amortissement d'actif sur une base mensuelle. Dans un souci d'alignement, le groupe a décidé d'utiliser le règlement 643 dans la préparation des comptes de cet exercice.

Note 4: Méthode d'évaluation des valeurs mobilières

Note 5: Évaluation des produits à recevoir, des créances et autres actifs

Les produits à recevoir, les créances et les autres actifs sont inscrits selon leur valeur nominale. Les réductions de valeur des produits à recevoir et des autres actifs sont prises en compte en cas d'incertitude quant à leur exigibilité.

Notre Groupe a contracté des engagements financiers à long terme (contrats de location pour les photocopieurs à Bruxelles, Strasbourg et à Luxembourg n'excédant pas le mois de septembre 2009.

Note 6: Autres dettes

DETAIL DE L'EXECUTION DES CREDITS DECENTRALISES

CHAPITRE 7, ARTICLE 2.

Ventilation suivant le plan comptable annexé à la réglementation relative à la ligne budgétaire 3701

CHAPITRE/ ARTICLE	LIBELLE	EXECUTION EXERCICE 2005	%	EXECUTION 2IEME SEM.2004	%
1	PERSONNEL	0,00	0,00	0,00	0,00
2	MATERIEL ET FRAIS DE SECRETARIAT	0,00	0,00	0,00	0,00
3	DOCUMENTATION ETUDES ET RECHERCHES	77.623,55	7,29	23.986,05	5,68
4	FRAIS JURIDIQUES, COMPTABLES, FINANCIERS ET AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	35.162,04	3,30	26.330,23	6,23
52	AUTRES REUNIONS ET CONFERENCES	252.882,23	23,75	99.596,84	23,57
53	FRAIS DE REPRESENTATION	55.817,17	5,24	21.556,57	5,10
54	INVITES	0,00	0,00	0,00	0,00
61	AFFICHES, BROCHURES, PUBLICATIONS	302.023,81	28,37	105.286,48	24,92
62	INSERTIONS PUBLICITAIRES, PUBLICITE AUDIOVISUELLE	78.358,67	7,36	7.396,01	1,75
63	MATERIEL PUBLICITAIRE, GADGETS, PUBLICITE PAR EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATION	72.161,04	6,78	44.727,06	10,59
64	SITE INTERNET ET CYBERPUBLICITE	174.418,09	16,38	83.880,83	19,85
65	VISITES AUX INSTITUTIONS, STANDS D'INFORMATION	16.309,15	1,53	9.743,80	2,31
	TOTAL CHAPITRE 7	1.064.755,75	100	422.503,87	100

**TOUTES LES DEPENSES CONCERNANT LE CHAPITRE 7 SONT GERES ET
PAYEES PAR LE GROUPE DES VERTS/ALE.
AUCUNE REGIE D'AVANCE N'A ETE FAITE, NI AUX DELEGATIONS, NI AUX
MEMBRES.**



TABLEAU D'AMORTISSEMENT ANNÉE 2005

Catégorie et taux d'amortissement	Logiciel informatique 25 %	Matériel informatique 25 %	Matériel Télécom 25 %	Equipement techniques et fournitures 12.5%	Divers installations et machines 12,5 %	Mobiliers (sièges, bureaux, armoires) 10 %	Total
	(Euro)	(Euro)	(Euro)	(Euro)	(Euro)	(Euro)	(Euro)
Coût historique							
Balances d'ouverture (coût historique)	2.454,25	14.900,51	11.127,04	0,00	0,00	0,00	28.481,80
Moins Ventes et enregistrement dans le compte de résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ajouter Acquisitions de l'exercice	1.655,00	10.294,52	0,00	0,00	0,00	0,00	11.949,52
Ajouter Transferts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Donne Balance de clôture aux coûts historiques	4.109,25	25.195,03	11.127,04	0,00	0,00	0,00	40.431,32
Amortissement cumulé							
Balances d'ouverture (amortissement cumulé)	613,56	7.651,52	7.362,29	0,00	0,00	0,00	15.627,37
Moins amortissements cumulés des immo. vendues et enregistré dans le compte de résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ajouter charge d'amortissement de l'exercice	718,04	3.920,41	1.933,48	0,00	0,00	0,00	6.571,93
Donne Balance de clôture aux coûts historiques	1.331,60	11.571,93	9.295,77	0,00	0,00	0,00	22.199,30
 Valeurs nettes							
Valeur nette comptable des actifs au 31/12/2004	1.840,69	7.248,99	3.764,75	0,00	0,00	0,00	12.854,43
Valeur nette comptable des actifs au 31/12/2005	2.777,65	13.623,10	1.831,27	0,00	0,00	0,00	18.232,02